

**LA CONCEPTION SOLIDARISTE DE LA SOCIÉTÉ DANS LES MANUELS
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR SOUS LA TROISIÈME
RÉPUBLIQUE**

par

Jean Sagnes

(Université de Perpignan Via Domitia)

Dans la France de la Troisième République, les cours de morale dispensés dans les écoles primaires élémentaires comme dans les écoles primaires supérieures sont régis par des instructions officielles très strictes telles que les énoncent par exemple les programmes du 9 mars 1897, du 30 mai 1902 ou du 20 août 1920. Au cœur de ces programmes, on trouve la notion de « solidarité » et tous les ouvrages de morale comportent plusieurs chapitres contenant le mot de solidarité. Dans l'enseignement primaire élémentaire, le programme officiel de la morale intéresse le cours moyen et le cours supérieur. Au cours moyen, nulle place pour les droits de l'homme ou du citoyen, ce sont les « devoirs » qui sont enseignés : devoirs dans la famille, devoirs des frères et des sœurs, devoirs envers les serviteurs, devoirs envers soi-même, devoirs envers les animaux, devoirs envers les autres hommes. Le programme du cours supérieur ajoute au programme du cours moyen la nécessité et les bienfaits de la société, la justice comme condition de toute société, les devoirs du citoyen et la solidarité. Voici par exemple *La morale à l'École* par Jules Payot, *Livre de l'élève*, 3^{ème} édition, Armand Colin, 1908. Le sommaire du chapitre sur la solidarité présente « le sentiment de la solidarité comme une « condition nécessaire de la vie sociale ». La solidarité, nous dit-on, est incomparablement supérieure à la charité : « Le christianisme fit de la charité un devoir pour le riche mais le pauvre n'y a pas droit : il ne peut l'exiger. Or les travailleurs ne veulent plus d'aumône. Ils ont trop conscience de leur dignité d'hommes pour accepter la charité qui les blesse. Ils sentent que la charité n'est pas la vérité de demain. Les consciences et les intelligences lucides ont fait la découverte morale la plus importante du XIX^e siècle, celle de la *solidarité* »¹. Et le manuel ajoute : « Fourier, le premier, vit l'importance de la solidarité et, de nos jours, Léon Bourgeois se fit l'apôtre éloquent de la doctrine nouvelle ». L'élève est invité à être solidaire avec les ignorants, avec les étourdis et seule la solidarité par les sociétés de secours mutuels peut prémunir contre les quatre ennemis redoutables qui menacent les hommes : la maladie, les accidents, la vieillesse et la mort.

Plus élaborés parce que s'adressant à des enfants plus âgés et à des adolescents, les manuels de morale destinés aux écoles primaires supérieures vont beaucoup plus loin dans la présentation de la solidarité. Voici par exemple le *Petit traité de morale sociale (Rédigé conformément au programme du 30 mai 1902)* par Pierre-F. Pécaut, professeur agrégé de philosophie au collège Chaptal), Garnier frères, sans date (1908 ?). Pécaut commence par une

¹ En fait, ce n'est pas surtout à la charité que s'oppose le solidarisme mais à la lutte des classes mais il est significatif que cela ne soit pas dit aussi clairement.

définition de la solidarité entre les hommes comparable selon lui à celle des organes du corps humain ». Dès l'Antiquité, écrit-il, on comparaît les hommes liés par des rapports réciproques aux éléments d'un même corps. Menenius Agrippa ramenait la plèbe à Rome par l'apologue des membres et de l'estomac » (p. 11). Pécaut aborde ensuite la solidarité physique à travers l'hérédité et la contagion. Puis il passe à la solidarité économique, insistant sur l'importance de la division du travail, à la solidarité scientifique, à la solidarité morale par l'imitation, l'opinion et l'éducation. Mais il insiste beaucoup sur les devoirs qui résultent de la solidarité définissant comme « exploités », et le terme est curieux dans cette acception, ceux qui négligent leur corps et gaspillent ainsi « le capital organique » légué par leurs ancêtres exploitant ainsi leurs descendants ou encore ceux qui consomment de la richesse sans en produire ou ceux qui cultivent la terre « par des méthodes surannées » ! Ce n'est donc pas le patron en tant que tel qui est en cause selon la conception marxiste mais l'oisif, idée saint-simonienne, ou le mauvais patron, conception chrétienne. Apparaît aussi l'idée selon laquelle la solidarité générationnelle est une notion fondamentale pour l'équilibre et le progrès des sociétés. Pécaut présente enfin la nation comme une « grande solidarité » à la fois association politique et « grande amitié » et, en philosophe, il appelle en renfort Platon, Marc Aurèle et Ernest Renan.

Voici également le *Cours de morale théorique et pratique à l'usage des écoles primaires supérieures (filles et garçons) et des aspirants et aspirantes aux écoles normales au certificat d'études primaires supérieure et aux brevets. Résumés, Exercices, Pensées, Maximes* par A. Pierre, Inspecteur général de l'Instruction publique et Melle A. Martin, Agrégée des lettres, Librairie classique Fernand Nathan, 1921². Cet ouvrage est divisé en 63 chapitres. Sept d'entre eux traitent explicitement de la solidarité : la solidarité en général ; solidarité économique ; solidarité scientifique ; solidarité morale (deux chapitres) ; justice et solidarité ; solidarité internationale. De plus, d'autres chapitres traitent également de la solidarité tels ceux portant sur la famille, la nation, l'esprit national, les devoirs des nations entre elles, la Société des nations.

Il est certain que cette notion de solidarité donne à l'ouvrage une forte cohérence d'autant plus qu'avant d'en arriver à la définition générale de la solidarité, on a peu à peu habitué le lecteur c'est-à-dire l'élève à cette idée de la nécessaire dépendance entre les hommes notamment au sein de la famille ou entre les générations. L'idée de dépendance mutuelle qui caractérise la solidarité est illustrée par l'exemple des diverses parties du corps humain qui sont « solidaires les unes des autres puisque toute lésion qui attaque l'une d'elles retentit sur les autres qu'elle endommage et déprime » (p. 146). C'est donc une erreur que de prétendre qu'on ne peut travailler que pour soi-même ou qu'on ne se fait du tort qu'à soi-même. Pour bien expliciter cette idée, des exercices sont proposés aux élèves tel celui-ci ainsi libellé : « Quel tort une grève, une guerre, une révolution cause-t-elle à tout le monde ? »

Qu'est-ce que la solidarité économique sinon une coopération qui se développe dans le temps parce que « les générations passées ont créé ou préparé les instruments avec lesquels nous travaillons » (p. 152) mais aussi dans l'espace car « chaque région produit les objets pour lesquels son sol, ses richesses minières, son climat, ses végétaux et les dispositions naturelles de ses habitants l'ont rendue plus apte » (p. 151). La solidarité scientifique est

² Il s'agit d'un livre déjà relativement ancien puisque la sixième édition date de 1907 et se présente comme conforme au programme du 9 mars 1897. Nous avons choisi l'édition de 1921 parce qu'elle paraît à l'époque du Bloc national tandis que l'ouvrage de Pécaut date de 1902. Politiquement, en 1902, le parti radical est au pouvoir avec le soutien d'une partie des socialistes tandis qu'en 1921 dans le Bloc National au pouvoir la droite domine.

basée sur la division nécessaire du travail qui s'impose de plus en plus avec toutefois l'irruption de temps en temps des hommes de génie (p. 156). La solidarité morale est représentée également comme une donnée sociale mais les auteurs semblent surtout nous mettre en garde contre ce type de solidarité qui s'exerce à travers la sympathie, l'affection, l'admiration, l'imitation et la coutume (p. 157 à 163), toutes choses qui peuvent être dangereuses.

Au plan social, une nécessaire solidarité doit s'exercer envers les ouvriers, les vieillards, les malades et les enfants. Et d'autres idées, proches de celles de solidarité, sont présentes dans l'ouvrage : celles de justice sociale, de bienfaisance, de tolérance, de philanthropie qui atténuent les inégalités de fortune. Pour toutes ces raisons, on a autorisé les syndicats qui « protègent le travailleur contre l'égoïsme du patron », on a établi les retraites ouvrières, on a ouvert des hôpitaux pour les malades, des écoles pour les enfants etc. (p. 166). Ainsi, apparaissent d'autres notions : d'abord celle des devoirs envers la société et surtout celle des dettes que tous les citoyens ont contracté envers la société (p. 168). Si, en effet, la société a des devoirs envers tous les citoyens qui la composent, ceux-ci à leur tour, et notamment ceux qui reçoivent une aide de la société, ont une dette à l'égard de celle-ci. C'est dans ce contexte idéologique que surgit la notion de nation définie selon la conception d'Ernest Renan non pas seulement par le territoire, la race, le langage, la religion, les mœurs, la communauté d'intérêts, de lois, d'histoire mais surtout par la communauté des sentiments et des volontés. Le patriotisme, nous disent les auteurs, est « la volonté raisonnée d'aimer sa patrie » (p. 173). L'esprit national, c'est avant tout « le sentiment de solidarité qui unit entre eux les citoyens d'une même patrie » (p. 175). Avec une certaine candeur, les auteurs affirment : « L'esprit national, de même que l'esprit de famille, est un bon sentiment » (p. 177). Attention, toutefois, que cet esprit intrinsèquement bon ne dégénère pas en chauvinisme « c'est-à-dire en un patriotisme étroit, aveugle et ridicule, doublé d'une haine de l'étranger aussi extravagante et aussi folle » (p. 176).

De la solidarité nationale, on passe ensuite à la solidarité internationale mais, au lendemain de la Première guerre mondiale, les auteurs sont conscients de la difficulté de leur tâche et ils emploient alors le conditionnel : « La solidarité internationale, écrivent-ils, est le sentiment d'union qui devrait exister entre les nations » (p. 212) et de rappeler la Convention de Genève de 1864 et les différentes conférences internationales tenues au début du XXe siècle pour tenter d'éviter les conflits, d'humaniser la guerre, d'interdire certaines armes particulièrement meurtrières sans toutefois aller jusqu'à dire que ces tentatives ont été impuissantes à empêcher la guerre en 1914. A juste titre le nom de Léon Bourgeois apparaît à l'évocation du congrès de La Haye de 1899 qui jetait les bases de la future Société des nations avec les idées d'égalité entre les nations, de résolution des conflits par la négociation et non plus par les guerres, de désarmement progressif. C'est enfin sur la Société des nations que se clôt l'ouvrage.

Comme on le voit, il n'y a pas de différence fondamentale entre ces deux ouvrages rédigé l'un conformément au programme de 1902 en pleine atmosphère de défense républicaine et quelques jours seulement après la victoire du Bloc des gauches et l'autre conformément au programme de 1920 rédigé sous le gouvernement de Bloc national, ce qui suffit à démontrer que la notion de solidarité est devenue celle de tous les républicains de gauche comme de droite. C'est une notion de juste milieu qui se veut éloignée aussi bien de la tentation révolutionnaire que de l'égoïsme des plus fortunés. A l'égard de la première, il est bien précisé que « toutes les sociétés organisées ont établi des lois qui assurent le respect de la propriété » et qu'une « répartition égale des biens n'est ni possible ni même désirable » (A.

Pierre et A. Martin, pp. 116-117). Le même manuel, se voulant objectif, stigmatise aussi le riche égoïste, qui utilise mal sa fortune, et pour faire bonne mesure ces deux systèmes de gouvernement que sont la monarchie et l'aristocratie !

A aucun moment dans ces deux manuels, le mot de « solidarisme » n'est prononcé. Pourtant, ce qui est exposé dans ces traités de morale de la III^e République rédigés à partir de 1897 c'est tout simplement le « solidarisme » qui est donc devenu en quelques années la philosophie officielle de la III^e République.

C'est Léon Bourgeois qui invente le mot dans une étude parue en 1896 dans la *Nouvelle Revue* sous le titre de *Solidarité*, étude qu'il publie l'année suivante sous forme de volume. Né en 1851, d'abord avocat, Léon Bourgeois entre dans la carrière préfectorale en 1877 jusqu'à devenir préfet de police de Paris à 36 ans. Membre éminent du parti radical bien avant que cette nébuleuse politique se structure en 1901 en parti, il est député de la Marne de 1888 à 1905 puis sénateur de cette date à sa mort en 1925. Il a été une dizaine de fois ministre entre 1890 et 1917 et président du Conseil en 1895-1896. Président de la Chambre des députés de 1902 à 1904, président du Sénat de 1920 à 1923, président de la délégation française à la Société des nations en 1919, président de la Société des nations à Genève, président de la Ligue de l'enseignement et prix Nobel de la paix, Léon Bourgeois est peut-être l'homme politique et l'homme d'Etat le plus considérable de la III^e République en raison de la variété des fonctions qu'il a occupées et aussi parce qu'il a été à la fois praticien et théoricien de la politique. C'est lui le fondateur du solidarisme.

Dans son petit ouvrage de 1896 intitulé *Solidarité*, Léon Bourgeois veut démontrer que toute société animale est régie par une loi de solidarité naturelle. Pour se développer, les animaux doivent s'associer et les hommes n'échappent pas à cette règle. Bourgeois s'appuie sur les travaux d'un certain nombre de savants de son époque notamment Henri Marion dont l'ouvrage intitulé *De la solidarité morale. Essai de psychologie appliquée* date de 1880 avec une troisième édition en 1890. Pour Marion l'homme est profondément influencé par le milieu dans lequel il évolue. Au même moment, Milne Edwards, zoologiste français démontre que les organismes vivants sont composés de milliards de cellules qui agissent ensemble. Enfin, le sociologue Emile Durkheim, dans son ouvrage intitulé *Division du travail*, paru également en 1896, explique que la religion et la famille ne jouant plus le rôle de cohésion sociale qui était le leur avant la Révolution de 1789, il faut trouver une nouvelle organisation sociale fondée sur les associations professionnelles elles-mêmes basées sur la coopération mutuelle³.

A partir de ces considérations, Bourgeois propose le « solidarisme » c'est-à-dire une doctrine politique basée sur la solidarité. Il est juste de souligner cependant que Bourgeois invente plus le mot que la chose elle-même puisque des mesures que l'on pourra considérer comme solidaristes avant la lettre sont adoptées dès le début des années 1890. Mais Bourgeois fait quelque chose de plus, il a la prétention d'exposer une doctrine scientifique qui seule permette l'avènement d'une société plus juste. Ainsi serait réalisé ce qu'ont été impuissants à faire le libéralisme égoïste comme la vieille charité d'origine religieuse et ce que ne pourra faire non plus le collectivisme révolutionnaire. De ce point de vue, le solidarisme s'inscrit tout à fait dans le XIX^e siècle scientifique dont il serait le dernier avatar, un XIX^e siècle qui affirme « la fin heureuse de l'histoire : règne de l'Esprit (Hegel), triomphe de la liberté (Michelet), fin de l'aliénation (Marx), apothéose de l'évolution (Quinet) » (Charles-Olivier Carbonell)⁴. Et

³ Théodore Zeldin, *Les passions françaises. Colère et politique*, Le Seuil, p. 334.

⁴ Charles-Olivier Carbonell, *L'historiographie*, PUF, 1981, p. 90.

l'on pourrait donc ajouter : « l'harmonie sociale » (Bourgeois) ». C'est ainsi que, fondé comme les autres systèmes sur la vérité scientifique, le solidarisme va devenir la philosophie politique quasi officielle non seulement des radicaux mais aussi d'une bonne partie des républicains modérés. Que propose-t-il ? En matière sociale, il apparaît comme un réformisme soucieux, par des mesures ponctuelles, de détourner les classes pauvres du socialisme. Le solidarisme propose l'éducation sociale, le développement des syndicats ouvriers (à qui rappelons-le, la loi de 1884 interdit toute attitude politique), des coopératives paysannes, des mutuelles pour tous de même que l'instauration de l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières, l'arbitrage dans les conflits du travail et, en matière internationale, la coopération et l'arbitrage. Toutes ces mesures finiront par figurer dans le programme du parti républicain-radical et radical-socialiste adopté en 1907.

L'œuvre des solidaristes se confond avec celle des radicaux au pouvoir tantôt aidés par d'autres républicains plus modérés conscients qu'il est nécessaire, selon le mot de Disraëli, «de réformer pour conserver», tantôt recevant l'aide des socialistes qui ne peuvent refuser des améliorations ponctuelles de la condition ouvrière. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les lois prises dans la dernière décennie du XIXe siècle et au début du XXe et qui relèvent du solidarisme ou que le solidarisme revendiquera a posteriori comme la loi de 1884 sur les syndicats ou la loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail. Citons aussi la loi de 1898 sur les mutuelles, la loi également de 1898 sur les accidents du travail, la loi de 1901 sur les associations, la loi de 1905 sur la journée de travail de huit heures dans les mines, la loi de 1906 sur la coopération, la loi de 1910 sur les retraites ouvrières, la loi de 1914 instituant l'impôt sur le revenu. Il y a donc dans le solidarisme un mélange de mesures engageant quotidiennement l'Etat et de mesures devant favoriser l'initiative des citoyens. C'est même cela qui est essentiel car l'Etat doit surtout avoir un rôle incitateur. Mais on peut considérer aussi que le solidarisme, dans la mesure où il tend à instaurer un système de protection sociale, s'inscrit dans la conception plus vaste de l'Etat-providence qui ne remet pas en cause la société existante. Il y a toutefois dans le solidarisme une notion peu appréciée des « classes souffrantes » et que l'on retrouve mot pour mot dans le manuel de Pierre et Martin, celle de la dette que ceux qui ne possèdent rien devrait avoir à l'égard de la société. Cette affirmation limita incontestablement l'impact du solidarisme dans ces couches sociales⁵.

Aux côtés de Léon Bourgeois, d'autres personnages importants apportent leur contribution à la défense et à l'illustration du solidarisme : le second père du solidarisme Célestin Bouglé, professeur de philosophie sociale et auteur en 1907 de *Le solidarisme* ; Ferdinand Buisson, le chantre du parti radical et de l'école laïque ; Jules Siegfried, le promoteur des habitations à bon marché (HBM) ; Charles Gide, le théoricien de la coopération ; Léopold Mabillean, président fondateur de la Fédération nationale de la mutualité française. En 1900, le président de la République inaugure l'exposition universelle en rendant hommage à la solidarité présentée comme une « loi supérieure » tandis que le ministre du Commerce Millerand, hier encore socialiste, considère la solidarité comme une révélation scientifique⁶.

Sans prononcer en général le mot de « solidarisme », qui sentait peut-être un peu trop les systèmes, les hommes politiques radicaux exaltent dans leurs discours la solidarité reproduisant ainsi les thèmes des manuels de morale de l'enseignement officiel. C'est ainsi que le 31 juillet 1902, au collège Henri IV de Béziers, un professeur de l'établissement par ailleurs membre du parti radical et de la Ligue des droits de l'homme prononce dans le droit fil du solidarisme le discours de distribution des prix traditionnel. On le sait, tant qu'il y eut

⁵ T. Zeldin, *op. cit.*, pp. 340-341.

⁶ *Ibid.*, p. 335.

des discours de distribution des prix, ceux-ci étaient soumis à l'autorité hiérarchique et leur contenu ne pouvait qu'être politiquement correct. S'adressant aux élèves du collège de Béziers, ce professeur développe tranquillement le programme politique du parti radical qui n'est autre que le programme solidariste ! « Vous vous acquitterez, dit-il aux élèves, comme d'une dette sacrée, de ce devoir civique, qui est la résultante de tous les autres : le devoir de solidarité... Vous aurez donc pour devoir de vous associer, de vous affilier aux groupements syndicaux et coopératifs et surtout à ces sociétés de secours mutuels auxquelles la loi du 1^{er} avril a donné une si vigoureuse impulsion... » Et de terminer en soulignant que la solidarité qui ne s'arrête pas aux frontières contribue « à réduire les guerres et à faire prévaloir les solutions pacifiques » par l'arbitrage international⁷. Ce professeur se nommait Antonin Moulin, père de Jean Moulin.

Mais Antonin Moulin comme Léon Bourgeois et une grande partie des solidaristes non seulement sont membres du parti radical mais sont aussi des francs maçons actifs. En effet, le 21 juin 1901 à Paris, le Parti républicain-radical et radical-socialiste qui se crée ce jour-là est la très officielle émanation des loges maçonniques, dont plusieurs centaines de délégués sont présents, des comités radicaux et de représentants de la Ligue de l'enseignement et de la Ligue des droits de l'homme. L'osmose entre le radicalisme de cette époque et la franc-maçonnerie du Grand Orient de France est quasi complète. Léon Bourgeois lui-même, le fondateur du solidarisme, a été initié en 1882 à la loge La Sincérité de Reims.

Dans le *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie* de Daniel Ligou, on peut lire à l'article « Solidarité » : « Pour le monde profane, « franc-maçonnerie » est synonyme de solidarité. La solidarité est la dépendance des hommes les uns à l'égard des autres, dépendance qui fait les individus comme les parties d'un même tout ». La vertu appelée solidarité, disait Léon Bourgeois, est l'union volontaire et le dévouement réciproque des hommes. La solidarité-fait, la solidarité-devoir, ne confondons jamais l'une et l'autre ». La vertu de la solidarité, c'est la justice intégrale. La pratique de cette vertu est clairement évoquée dans les articles premier, deux et trois de la Constitution du Grand Orient de France, c'est l'un des buts essentiels des francs-maçons »⁸. Cette distinction entre la « solidarité-fait » et la « solidarité-devoir » introduit cependant une confusion qui sera reprochée aux solidaristes par leurs adversaires qui disaient : « Comment peut-on tirer une obligation morale d'un simple fait » ? Bourgeois était lui-même conscient de cette ambiguïté et admettait que ces notions étaient « des contraires » mais, ajoutait-il, « il était indispensable de constater la première (solidarité-fait) pour apercevoir la nécessité morale de la seconde (solidarité-devoir) ». Ainsi, l'affirmation de devoirs nouveaux ne découle pas simplement de la constatation de la solidarité-fait mais doit être conforme aux principes de la morale des Lumières. Curieuse conception qui affaiblit la base « scientifique » du solidarisme⁹.

Ajoutons que lorsque l'on confronte le programme social du Grand Orient de France datant de 1889 et celui du solidarisme radical, on ne peut qu'être frappé par les similitudes pour ne pas dire par le décalque pur et simple du premier sur le second. On y trouve le développement de l'assistance publique, la protection de l'enfance, des travailleurs, de la vieillesse, les

⁷ Cité dans Daniel Cordier, *Jean Moulin. L'inconnu du Panthéon*. Tome 1, *Une ambition pour la République (juin 1899-juin 1936)*, Jean-Claude Lattès, 1989, pp.738-744.

⁸ Daniel Ligou, *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie*, tome 1, Editions de Navarre, s.d., p. 165.

⁹ Pascal Dubois, « Mise au point sur une idée floue: la solidarité », *La revue de l'économie sociale*, mars 1987, p. 9.

libertés syndicales, les lois sur les accidents du travail, l'impôt sur le revenu, les caisses de retraite, la nationalisation des chemins de fer¹⁰.

La cause paraît entendue : le solidarisme est l'émanation de la franc-maçonnerie¹¹. Pourtant, si certains historiens comme Pascal Dubois, auteur en 1985 d'une thèse sur le solidarisme¹², évoque la galaxie d'associations et de groupes de pression qui propagent le solidarisme et cite la franc-maçonnerie, la plupart ne le font pas. Dans son ouvrage si argumenté, si plein d'humour britannique et intitulé *Colère et politique* dans sa série sur *Les passions françaises*, Théodore Zeldin fait le silence sur ce rapport. Avant lui et après lui, la plupart des historiens citant le solidarisme font de même. Pourquoi ? La question mérite en effet d'être posée. On peut avancer deux raisons à cela. La première tient au fait que pendant des décennies, nationalistes et catholiques intransigeants ont développé un antimaçonnisme si virulent et si outrancier que chacun a hésité par la suite à s'aventurer sur un tel terrain miné. Mais il y a une autre raison qui a été récemment évoquée lors d'une soutenance de thèse à l'université de Toulouse-Le Mirail¹³ et qui est que ce silence incombe d'abord aux maçons eux-mêmes qui ont craint de susciter en retour des réactions anti-maçonniques du style de certaines dont ils ont eu à souffrir dans le passé. Il reste, pour revenir à notre propos, que la morale enseignée dans les établissements scolaires officiels de la IIIe République était bien la morale franc-maçonne.

(Ce texte figure également dans l'ouvrage intitulé *Les manuels scolaires miroirs de la nation*, coordonné par Michèle Verdelhan, Béatrice Bakhouché, Pierre Boutan et Richard Étienne, Éditions de l' Harmattan, 2007).

¹⁰ Daniel Ligou, *Histoire des francs-maçons de 1815 à nos jours*, Privat, 2000, p. 94.

¹¹ Une question toutefois se pose : s'agit-il du maçonnisme radical ou du radicalisme maçon ? En effet, à certaines époques, « on ne sait trop si c'est la maçonnerie qui dirige le parti radical ou au contraire si c'est le parti radical qui dirige la maçonnerie » (*Dictionnaire universel...op. cit.*, article « Radical, Radicalisme »)

¹² Pascal Dubois, *Le solidarisme*, thèse de l'université de Lille II, 1985.

¹³ Bernard Gillard, *Éléments pour l'histoire d'une société de pensée : franc-maçonnerie française et monde moderne. La franc-maçonnerie du Grand Orient de France, laboratoire pédagogique des valeurs républicaines de 1871 à 1906*, 2 tomes, thèse d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 2004.